

Prix Génie innovation

de l'Ordre des ingénieurs du Québec



DOSSIER DE CANDIDATURE

.....
(nom du candidat)

.....
(nom de la réalisation innovatrice)

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Avant de remplir, veuillez lire le règlement en page 4

Prix Génie innovation

de l'Ordre des ingénieurs du Québec

PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

N° de téléphone : _____ Courriel : _____

À remplir et à faire parvenir à l'adresse suivante :

Ordre des ingénieurs du Québec

Secrétariat du jury – Prix Génie innovation

Ordre des ingénieurs du Québec

Gare Windsor, bureau 350

1100, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : 514 845-6141

1 800 461-6141, poste 3183

www.oiq.qc.ca

Le dossier doit être reçu à l'Ordre au plus tard le jeudi 18 mars 2010, à 16 heures..

I. L'AUTEUR-RESPONSABLE DE LA RÉALISATION INNOVATRICE

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

N° de membre OIQ : _____

N° de téléphone : _____ Courriel : _____

Activité professionnelle actuelle : _____

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce dossier sont exacts.

Signature

Autre(s) ingénieur(s) ayant contribué à la réalisation s'il y a lieu :

(Nom(s) et numéro(s) de membre OIQ)

_____ N° de membre _____

_____ N° de membre _____

II. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA RÉALISATION *(Joindre une feuille supplémentaire si nécessaire)*

A. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

B. DATE D'INTRODUCTION SUR LE MARCHÉ *(depuis moins de deux ans)*

III. CRITÈRES DE SÉLECTION *(Expliquez en quelques lignes comment la réalisation répond à chaque critère)*

A. PERTINENCE DE LA RÉALISATION EN REGARD DE LA PROTECTION DU PUBLIC ET DE L'INTÉRÊT PUBLIC

B. ASPECTS ÉTHIQUES DE LA RÉALISATION

C. CONTRIBUTION À L'AVANCEMENT DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES DU GÉNIE

D. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA RÉALISATION INNOVATRICE

E. DEGRÉ D'IMPLICATION PERSONNELLE DU RESPONSABLE DE LA RÉALISATION INNOVATRICE

PRIX GÉNIE INNOVATION

Description et objectifs spécifiques

Ce prix a pour but d'encourager l'innovation liée à l'ingénierie en reconnaissant le mérite autant du point de vue des résultats obtenus que des efforts investis. Cette innovation doit obligatoirement contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des êtres humains et correspondre aux valeurs fondamentales de l'ingénieur(e) qui sont : la compétence, la responsabilité, l'engagement social et le sens de l'éthique.

Les réalisations peuvent être accomplies au niveau provincial ou régional.

L'Ordre :

- souligne les mérites du lauréat dans le cadre d'une réception officielle de l'Ordre ;
- fait connaître au public et aux membres de l'Ordre le mérite du lauréat ainsi que les motifs de cet honneur.

Critères d'admissibilité

- Les dossiers de candidature doivent faire l'objet d'une réalisation datant de moins de deux ans (l'innovation doit avoir été introduite sur le marché depuis moins de deux ans) ;
- L'innovation doit avoir une dimension scientifique ou technologique importante ;
- Un ingénieur (ou une organisation) ne peut recevoir cette distinction plus d'une fois.

Mise en candidature

L'appel de candidatures est diffusé dans *PLAN* et autres outils de communication.

Critères de sélection

L'évaluation des candidatures est basée sur les critères suivants :

1. Contribution à l'avancement des sciences et des technologies du génie
2. Aspects éthiques de la réalisation
3. Pertinence de la réalisation en regard de la protection du public et de l'intérêt public
4. Retombées économiques et sociales de la réalisation
5. Le projet doit avoir contribué de façon significative au progrès scientifiques sur une ou plusieurs années
6. Degré d'implication personnelle du responsable de la réalisation

Choix du lauréat

Un seul lauréat (ou équipe lauréate) est choisi chaque année parmi les dossiers reçus par un jury d'au moins cinq personnes, composé comme suit :

- le président(e) de l'Ordre
- le vice-président aux Communications et aux affaires publiques
- le plus récent lauréat du PGI ainsi que deux personnes choisies selon le cas parmi les suivantes :
- 1 doyen d'ingénierie ou directeur d'école d'ingénierie
- 1 membre représentant un regroupement d'ingénieurs
- 1 ingénieur expert dans les dossiers d'innovation technologique
- 1 ingénieur expert issu d'un centre de recherche

LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA PROFESSION

LA COMPÉTENCE

L'ingénieur compétent s'emploie à maîtriser les connaissances appropriées à l'exercice de sa profession. La compétence relève d'abord de l'application des principes de la science. Elle s'enracine dans des notions organisées et démontrées, ainsi que dans une application rigoureuse et constante des règles de l'ingénierie.

La compétence relève aussi de l'art. Elle implique le jugement pratique et l'habileté permettant d'utiliser de façon efficace les connaissances acquises. Elle concerne le respect de l'humain à toutes les étapes de la pratique professionnelle.

LE SENS DE L'ÉTHIQUE

Guidé par son sens de l'éthique, l'ingénieur privilégie l'intérêt de la société et des clients, reléguant au second plan la recherche de la rentabilité et de l'intérêt personnel. Le sens de l'éthique sous-tend des principes d'intégrité, de disponibilité, d'indépendance, de discrétion professionnelle et de solidarité à l'endroit des collègues. Tout en visant le succès technique et scientifique, dans le respect des lois et des règlements, l'ingénieur oriente son action suivant sa conscience professionnelle.

LA RESPONSABILITÉ

L'ingénieur responsable n'accepte que les mandats pour lesquels il a les compétences requises. Le Code des professions accorde aux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec un statut de professionnel et un titre exclusif. Ce statut entraîne des devoirs à l'égard des clients qui, en toute confiance, ont recours aux services de l'ingénieur. L'ingénieur doit donc assumer pleinement les conséquences de ses actes professionnels.

En ce sens, il se porte personnellement garant de son travail auprès de son client et de la société.

L'ENGAGEMENT SOCIAL

Avant tout, l'ingénieur manifeste son engagement social en maintenant un haut niveau de qualité dans l'exercice de sa profession. Par sa pratique professionnelle, l'ingénieur peut également contribuer à éclairer les choix de la société à l'égard du présent et de l'avenir. Enfin, l'ingénieur doit explorer les possibilités de développement économique, social, politique et écologique favorisant le mieux-être de ses concitoyens.